

Plaidoyer pour la création d'un fonds régional

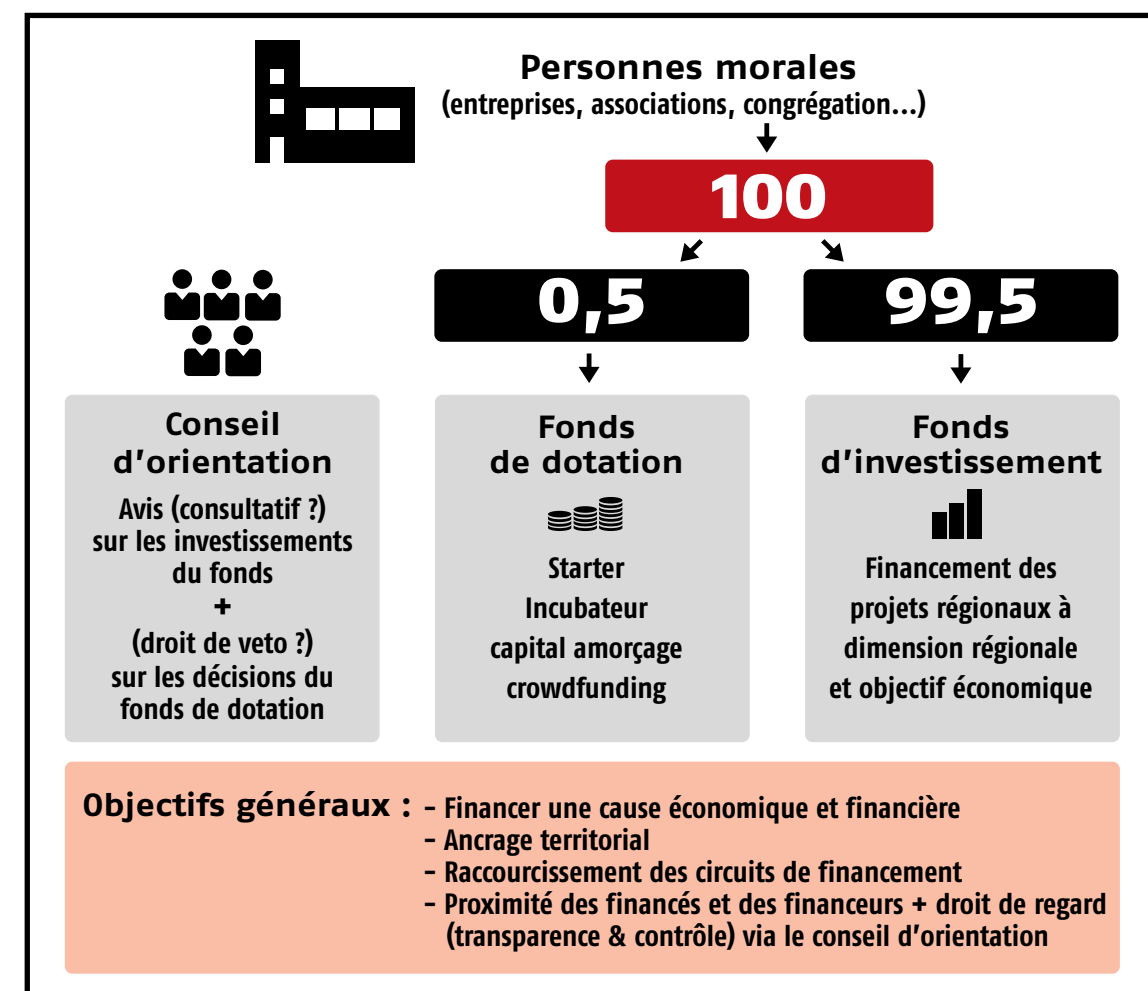
Territoire. Le Think Tank « Droits de Cité » propose de créer à Reims un fonds d'investissement, couplé avec un fonds de dotation, qui permettrait d'irriguer le tissu économique des territoires en favorisant des projets innovants ou d'envergure, publics comme privés.
« L'épargne locale au service de l'économie locale » .

C'est une réalité qu'il faut regarder en face. Reims Métropole et la zone "REC" (Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne) s'étiolent face aux grandes métropoles en pleine croissance qui les entourent : le grand Paris, Lille, Metz-Nancy et Strasbourg. Au-delà du champagne qui lui vaut sa notoriété mondiale, ce territoire dispose pourtant d'atouts remarquables : une agriculture et une agro-industrie de pointe, un immense potentiel touristique désormais labellisé UNESCO, un PIB/habitant parmi les plus élevés de France. La richesse est là. Il faut réveiller cette terre endormie. Il faut irriguer, les projets, la création, et le dynamisme en ré-humanisant la finance en proposant un circuit court. Ce n'est pas un doux rêve.

Droits de Cité milite de longue date pour que la loi sur les métropoles évolue et permette au triangle « REC » (qui pourrait s'élargir Charleville-Mézières, Laon, Reims et Soissons) de constituer une métropole élargie. Mais au-delà de cette nécessaire évolution administrative, il faudra renouer avec la proximité et la quête de sens dans des actions collectives locales. Elles devront impliquer la population et l'ensemble des acteurs sociaux-économiques au service de grands projets régionaux. Voilà pourquoi nous proposons de créer à Reims un fonds d'investissement, couplé avec un fonds de dotation, qui permettrait d'irriguer le tissu économique de nos territoires en favorisant des projets innovants ou d'envergure, publics comme privés.

UN BAS DE LAINE DE 60 MILLIARDS D'EUROS

C'est l'estimation de l'épargne des champenois. L'objectif est de les inciter à investir dans des projets locaux, à moyen et long terme. Les financeurs traditionnels - établissements bancaires et



financiers, Banque Publique d'Investissement (bpifrance)... n'impliquent pas suffisamment la population. Il faut donc enclencher une dynamique participative de proximité. L'envie de démarche citoyenne et de dessein collectif existe, il faut l'encourager.

Novatrice, l'idée de ce fonds d'investissement veut être l'expression d'un circuit court auprès de l'ensemble des décideurs et des acteurs de la région. Nous échangeons régulièrement avec les acteurs économiques de la région.

Ces décideurs soulignent tous la difficulté de financer des projets innovants portés par des start-up, ou des projets d'envergure nécessitant des investissements importants. Le moyen de notre proposition

est à trouver dans un fonds d'investissement ouvert aux acteurs institutionnels, aux entreprises et, dans un deuxième temps, au grand public.

UN FONDS D'INVESTISSEMENT SOUS QUELLE FORME ?

L'ambition, permise par cet outil financier, est de créer un écosystème dégagant des synergies. Mais elle faut faire interagir des interlocuteurs divers en leur offrant toutes les garanties requises. Ledit écosystème pourrait alors prendre la forme d'un fonds ou d'une société d'investissement dont les capitaux seraient gérés par une structure bancaire. Il serait très certainement possible d'associer une structure de capital développement et

transmission et le réseau de proximité France Active.

Investir dans ce fonds d'investissement comporterait une obligation : abonder un fonds d'intervention, logé dans un fonds de dotation. Ce fonds de dotation serait financé par un infime prélèvement (inférieur à 1 %) sur les dépôts au fonds d'investissement. Dans certaine condition, le financement autorise une réduction fiscale au titre de l'article 238 bis du CGI.

Ce fonds de dotation servirait de « Starter » aux projets les plus innovants, qui peinent aujourd'hui à financer leur lancement, il pourrait aider des start-ups en musclant les fonds propres nécessaires au développement de leur activité. Il serait possible alors d'y asso-

cié des mécanismes de crowdfunding (financement participatif).

Il est évident qu'afin de ré-humaniser la finance, les contributeurs au fonds d'investissement auraient un droit de regard et de participation sur ce fonds de dotation, dans une démarche citoyenne à travers d'un comité d'orientation.

LES RAISONS D'Y CROIRE

Reims, capitale européenne de la culture (autre projet de Droits de Cité) un challenge que la ville star de l'Histoire de France doit saisir !

Il faut revisiter la géographie de la finance, raccourcir les circuits de financement, remettre la finance au service de l'économie réelle en général, et de nos TPE, PME ou ETI en particulier.

Ecosystème, cluster, peu importe le vocabulaire, mais nos métropoles méritent et doivent générer des projets porteurs. Un fonds d'investissement permet de drainer l'épargne au profit d'acteurs de proximité capables de faire vivre nos territoires avec talent. Un fonds de dotation permet, en parallèle et en synergie d'aider à faire naître ces projets.

Nos territoires le méritent ô combien car, pour paraphraser le célèbre programme TV en vogue d'une grande chaîne hertzienne, « La Champagne-Ardenne a un incroyable talent » !

THINK TANK
« DROITS DE CITÉ »
CONTACT@JMJAQUET.COM

